

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatre août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 7
 votants 9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, et Nadine VERNEY

Pouvoir : Michel VACCON à Yves GENEVOIS et Jean-Luc BASSET à Mariane MICHEL

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Aménagement de la Place de la Fare : Approbation des conventions avec les copropriétés sises Place de la Fare pour le traitement des relevés d'étanchéité

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune a décidé d'engager un ambitieux projet de rénovation de la Place de la Fare

Le programme de travaux à réaliser se décline en 5 axes :

- Le renforcement de la structure des parkings situés sous la place pour permettre la mise en place d'un revêtement plus qualitatif,
- La reprise complète de l'étanchéité de la place de la Fare,
- La réfection de la surface de la place avec le remplacement des pavés actuels en béton par des pierres naturelles,
- La création d'une extension sous forme de belvédère, entre le Dôme des Rousses et la résidence de la Cochette,
- La mise en place d'équipements à vocation touristique, récréative et contemplative de type jeux pour enfants, solarium, espaces de stationnement sécurisés pour vélos, bornes de recharge pour véhicules et vélos électriques.

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre de la réalisation des travaux de reprise d'étanchéité de la place de la Fare, ces travaux ne peuvent se limiter au traitement de la place.

Afin d'être réalisés dans les règles de l'art, ils doivent aussi traiter la liaison avec les immeubles situés sur la place par la mise en place des remontées de revêtements d'étanchéité.
Les travaux devront donc également concerner les pieds de façade des immeubles situés Place de la Fare.

Ces travaux ont été présentés aux représentants des copropriétés concernées qui ont donné leur accord pour la réalisation de ces travaux.
Il a été convenu de formaliser ces accords et les interventions à réaliser dans le cadre de conventions.

Le projet type de convention à intervenir avec les copropriétés concernées (Cochette 1, Cochette 2, Claret 1, Claret 2, Fare) est joint à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 07/08/2023

Reçu en préfecture le 07/08/2023

Publié le 07/08/2023

ID : 038-213805278-20230804-10_040823_05-DE



Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Approuve les conventions à intervenir entre la Commune de Vaujany et les copropriétés sises Place de la Fare dans le cadre des travaux de réaménagement de la Place de la Fare.
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature des conventions à venir.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire,

Yves GENEVOIS

